

PLANT BIOLOGY 2018 CODE OF CONDUCT

ASPB, CSPB/SCBV, and ISPR which organized the 2018 Plant Biology conference, are committed to ensuring that the meeting is a welcoming and inclusive space for sharing ideas and knowledge.

To this end, we will provide a safe and productive environment that promotes equal opportunity and treatment for all participants and that is free of harassment and discrimination. This code of conduct applies to all Plant Biology attendees, speakers, exhibitors, staff, contractors, volunteers, and guests; and it applies only to sponsored events at and during the Plant Biology 2018 meeting.

What is Harassment?

All forms of harassment, sexual or otherwise, are prohibited. Among the behaviors that will not be tolerated are the following:

- Speech that is not welcome or that is personally offensive, whether it is based on ethnicity, race, gender, age, body size, disability, veteran status, marital status, sexual orientation, gender identity, or any other reason unrelated to scientific merit.
- Deliberate intimidation, stalking, following, sustained disruption of talks or other events, inappropriate physical contact, and unwelcome attention.

Behavior that is acceptable to one person may not be acceptable to another, so we ask that you use discretion to be sure that respect is communicated. Harassment intended in a joking manner nevertheless constitutes unacceptable behavior. Retaliation for reporting harassment is also a violation of this policy, as is reporting an incident in bad faith.

Reporting Harassment

Any harassment, whether experienced directly or witnessed, should be reported promptly to Director of Meetings and Events at jrosenberg@aspb.org or +1 301 792 5883. If the situation feels or seems imminently unsafe, please use a venue phone and ask for security

immediately. All complaints will be taken seriously and responded to promptly. Confidentiality will be maintained to the extent that it does not compromise the rights of others.

What We Will Do

Once we have received a harassment complaint, we will promptly:

- Meet privately with the complainant to discuss the details of the situation they encountered
- Meet with the alleged offender
- Report findings to the ASPB CEO, CSPB/SCBV president, or ISPR president who will determine next steps
- Consult with the complainant before taking any action
- Seek legal counsel as appropriate

ASPB, CSPB/SCBV, and ISPR reserve the right to remove an individual from the meeting without warning or refund, prohibit attendance at future meetings, and notify the individual's employer.

For any questions about the policy, please contact one of the individuals listed below.

Crispin Taylor, CEO, American Society of Plant Biologists,
ctaylor@aspb.org.

Geoff Wasteneys, President, Canadian Society of Plant Biologists/Société canadienne de biologie végétale, geoffrey.wasteneys@ubc.ca.

Willem Vermaas, President, ISPR, wim@asu.edu

CODE DE CONDUITE – CONGRÈS ANNUEL PLANT BIOLOGY 2018

* Notes :

1- Ce texte est une traduction de la version anglaise. En cas de disparité, la version anglaise officielle a préséance sur la version française traduite.

2- Le masculin est utilisé pour alléger le texte, et ce, sans préjudice pour la forme féminine.

L'ASPB, la CSPB/SCBV et l'ISPR, organisateurs du congrès Plant Biology 2018, s'engagent à fournir un espace accueillant et inclusif favorisant le partage d'idées et de connaissances lors du congrès.

À cette fin, nous offrirons un environnement sûr et productif qui favorise l'égalité des chances et de traitement à tous les participants, et qui est exempt de harcèlement et de discrimination. Ce code de conduite s'applique aux participants, conférenciers, exposants, personnel, entrepreneurs, bénévoles et invités qui participent au congrès Plant Biology, et ce sans exception. Ce code ne s'applique qu'aux événements sponsorisés et en lien direct avec le congrès Plant Biology 2018.

Qu'est-ce que le harcèlement?

Toute forme de harcèlement, qu'elle soit de nature sexuelle ou autre, est interdite. Voici quelques exemples de comportement qui ne seront pas tolérés :

- Tout discours non sollicité ou qui est personnellement offensant, qu'il soit basé sur l'origine ethnique, la race, le sexe, l'âge, la taille, le handicap, le statut de vétéran, l'état matrimonial, l'orientation et l'identité sexuelles, ou sur tout autre fondement n'ayant pas de lien avec la Science ou le sujet scientifique discuté.
- L'intimidation intentionnelle, le harcèlement criminel, la traque, la perturbation continue de présentations ou d'autres événements, un contact physique de nature inappropriée et une sollicitation non souhaitée.

Un comportement acceptable pour une personne peut ne pas l'être pour une autre. Nous vous demandons donc de faire preuve de discernement afin de vous assurer que vos gestes et paroles reflètent le respect que vous devez à la personne. Le harcèlement dans le but de plaisanter est un comportement également inacceptable. Les représailles par suite du signalement d'un harcèlement constituent en outre une violation de cette politique, tout comme le fait de signaler un incident en faisant preuve de mauvaise foi.

Signaler un harcèlement

Tout harcèlement, que vous en soyez victime ou témoin, doit être signalé rapidement au Directeur des réunions et des événements à jrosenberg@aspb.org ou au +1 301 792 5883. Si la situation est, ou vous semble être, imminemment dangereuse, veuillez communiquer immédiatement avec la sécurité par l'un des téléphones que vous trouverez sur les lieux du congrès. Toutes les plaintes seront prises au sérieux et nous y répondrons rapidement. La confidentialité sera maintenue dans la mesure où elle ne compromet pas les droits d'un tiers.

Comment allons-nous agir?

Dès la réception d'une plainte pour harcèlement, nous allons rapidement:

- Rencontrer le plaignant en privé afin de clarifier les événements
- Rencontrer le présumé contrevenant
- Transmettre les conclusions aux présidents de l'ASPB de la CSPB/SCBV et de l'ISPR, qui détermineront les prochaines étapes à suivre
- Consulter le plaignant avant d'entreprendre des mesures supplémentaires
- Demander des conseils juridiques le cas échéant

L'ASPB, la CSPB/SCBV et l'ISPR se réservent le droit d'exclure et de renvoyer toute personne du congrès sans avertissement ni remboursement des frais encourus, d'interdire sa participation à de futures réunions et d'aviser l'employeur de l'intéressé.

Pour toute question concernant cette politique, veuillez contacter l'une des personnes suivantes :

-Crispin Taylor, Président-directeur général de l'American Society of Plant Biologists, ctaylor@aspb.org

-Geoff Wasteneys, Président de la Canadian Society of Plant Biologists/Société canadienne de biologie végétale, geoffrey.wasteneys@ubc.ca

-Willem Vermaas, Président de l'ISPR, wim@asu.edu